



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA
Numéro du produit	55761
Numéro CAS	8016-36-2
Numéro CE	232-474-1
FEMA	2816

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits de beauté
--------------------------	--------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	55761

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	232-474-1
-----------	-----------

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

2-PINENE, P-MENTH-1-EN-4-OL , PIN-2-(10) ENE, (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>2-PINENE</b>		<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 80-56-8	Numéro CE: 201-291-9	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>P-MENTH-1-EN-4-OL</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 562-74-3	Numéro CE: 209-235-5	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

<b>PIN-2-(10) ENE</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 127-91-3 Facteur M (aigu) = 1	Numéro CE: 204-872-5 Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 98-55-5 Facteur M (aigu) = 1	Numéro CE: 202-680-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980717-23-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	
<b>(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 5989-27-5 Facteur M (aigu) = 1	Numéro CE: 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>THUJ-4-(10)-ENE</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 3387-41-5 Facteur M (aigu) = 1	Numéro CE: 222-212-4
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

<b>Nom du produit</b>	ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA
<b>Numéro CAS</b>	8016-36-2
<b>Numéro CE</b>	232-474-1
<b>Commentaires sur la composition</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
---	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **PIN-2-(10) ENE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm

#### **(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE (CAS: 5989-27-5)**

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 66.7 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 9.5 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.6 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.8 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.8 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 14 µg/l eau de mer; 1.4 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l Sédiments (eau douce); 3.85 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.385 mg/kg Sol; 0.763 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène** Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	51°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.850 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

<b>Indice de réfraction</b>	1.467
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatile</b>	Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants.
-------------------------------	-----------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 819,67

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

##### Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

##### Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

##### Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

##### Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

##### Informations toxicologiques sur les composants

#### 2-PINENE

##### Toxicité aiguë - orale

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 500,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 3700 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Cutanée, Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 5.000,0

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux.

### P-MENTH-1-EN-4-OL

**Toxicité aiguë - orale**

**ETA orale (mg/kg)** 500,0

### PIN-2-(10) ENE

**Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5.000,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 5.000,0

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 4.300,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 4300 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 4.300,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritant pour la peau. Lapin cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux. Lapin

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEL 314 mg/kg, Orale, Rat ( 90 jours ; 7 days/week )

### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> 4400 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### 2-PINENE

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

#### PIN-2-(10) ENE

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Informations écologiques sur les composants

#### 2-PINENE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 48 heure: 6.74 mg/l, Daphnia magna

##### toxicité aquatique chronique

**NOEC** 0.01 < NOEC ≤ 0.1

**Dégradabilité** Non rapidement dégradable

**Facteur M (chronique)** 1

#### PIN-2-(10) ENE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 48 heure: 2.2 mg/l, Daphnia magna

##### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

#### 1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 70 mg/l, Poissons  
OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 73 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heure: 68 mg/l, Algues  
OECD 201  
Chronic, NOEC, 72 heure: 3.9 mg/l, Algues  
OECD 201

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

##### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 0.8 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 69.6 mg/l, Daphnia magna

### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### 2-PINENE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### PIN-2-(10) ENE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### 1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 80%: 28 jour

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

**Persistance et dégradabilité** Non facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### 1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 2.67

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

**Potentiel de bioaccumulation** Potentiellement bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 4.38

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas d'information disponible.

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### Informations écologiques sur les composants

#### 2-PINENE

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### PIN-2-(10) ENE

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### Informations écologiques sur les composants

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### Informations écologiques sur les composants

#### (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1197

N° ONU (IMDG) 1197

N° ONU (ICAO) 1197

N° ONU (ADN) 1197

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** EXTRAITS LIQUIDES

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

Nom d'expédition (IMDG)	EXTRAITS LIQUIDES
Nom d'expédition (ICAO)	EXTRACTS, LIQUID
Nom d'expédition (ADN)	EXTRAITS LIQUIDES

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

### Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC      Aucune information requise.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

#### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c E1

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Corée (KECI)

Non listé.

##### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

30-05-23

### Numéro de version

2.000

### Remplace la date

09-12-20

### Numéro de FDS

55761

## ORGANIC FRANKINCENSE OIL NEGLECTA

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



## Scénario d'exposition Manufacture of substance

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Manufacture of substance
Portée du processus	Fabrication de substance ou utilisation en tant que processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac), échantillonnage et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Manufacture of substance

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 5400 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 5400  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 14795 kg/jour

tonnage annuel du site (tonnes/année): 5400

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Facteur d'émission dans l'air: 5%
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):6%
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

#### Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.8%

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

#### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État	Liquide
------	---------

## Manufacture of substance

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Température** On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Assurer la maîtrise de la source d'émission.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Nettoyage et maintenance de l'équipement Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Echantillonnage de produit Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.00247 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.457  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.605 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.458  
eau de mer: Exposition 0.000245 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.454  
sédiment marin: Exposition 0.06 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.455  
terre: Exposition 0.248 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.947  
STP: Exposition 0.0236 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.0131

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Manufacture of substance

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113

Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450

Salarié - par inhalation : exposition 1.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0511

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113

Salarié - par inhalation : exposition 1.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0511

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450

Salarié - par inhalation : exposition 3.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.102

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450

Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113

Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as an intermediate

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an intermediate
Portée du processus	Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--------------------------------------

#### Salarié

## Use as an intermediate

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 800 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 800  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 2192 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 800

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 5%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.1%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.8%</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

## Use as an intermediate

**Traitement des déchets** Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%  
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Assurer la maîtrise de la source d'émission.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Nettoyage et maintenance de l'équipement Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Echantillonnage de produit Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.00244 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.452  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.597 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.453  
eau de mer: Exposition 0.000242 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.448  
sédiment marin: Exposition 0.593 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.449  
terre: Exposition 0.229 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.873  
STP: Exposition 0.0233 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.013

## Use as an intermediate

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

#### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003  
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511  
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511  
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 3.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.102  
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210  
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as monomer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as monomer
Portée du processus	Fabrication de polymères à partir de monomères à l'aide d'un procédé continu ou discontinu, y compris l'usinage, l'utilisation, la récupération, le dégazage, l'élimination, l'entretien du réacteur et la formation spontanée du produit (par ex. par formation d'un composé, pelletisation, dégazage du produit).
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
--	--

#### Salarié

## Use as monomer

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 5000 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 5000  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 13699 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 5000

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 5%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):5%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.8%</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

## Use as monomer

**Traitement des déchets** Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%  
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Assurer la maîtrise de la source d'émission.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Nettoyage et maintenance de l'équipement Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Echantillonnage de produit Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.00244 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.452  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.597 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.453  
eau de mer: Exposition 0.000242 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.448  
sédiment marin: Exposition 0.593 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.449  
terre: Exposition 0.229 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.873  
STP: Exposition 0.0233 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.013

## Use as monomer

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

#### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003  
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511  
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511  
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 3.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.102  
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210  
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Distribution of substance

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Distribution of substance
Portée du processus	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	

## Distribution of substance

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 3600 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3600  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 9638 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 3600

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 2.5%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.8%</p>

## Distribution of substance

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement.  
Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.  
Echantillonnage de produit Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs manuel  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.00263 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.486  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.643 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.487  
eau de mer: Exposition 0.000261 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.483  
sédiment marin: Exposition 0.0639 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.484  
terre: Exposition 0.250 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.955  
STP: Exposition 0.00252 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.013

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Distribution of substance

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.028 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.126            Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00021</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 0.21 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.006</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.05 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.225            Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.112 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.504            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.0448 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.202            Salarié - par inhalation : exposition 0.28 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0084</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.112 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.504            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)            Salarié - dermique : exposition 0.112 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.504            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.028 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.126            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation & (re)packing of substances and mixtures
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 3600 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 3600  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 9638 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 3600

### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Facteur d'émission dans l'air: 2.5%
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

### Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.8%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%
Considérations relatives à l'élimination	Incineration de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------	--

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b><u>Fréquence et durée d'utilisation</u></b>	
	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
<b><u>autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur</u></b>	
<b>Temperature</b>	On présume des activités et procédés à une température de <100°C.
<b>Taux de ventilation</b>	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).
<b><u>Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</u></b>	
<b>Mesures de protection techniques</b>	Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %
<b><u>Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition</u></b>	
<b>Mesures d'organisation</b>	Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure. Echantillonnage de produit Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.
<b><u>Mesures de management du risque</u></b>	
	utiliser une protection pour les yeux et des gants. PROC5 Mélange dans des processus par lots Opérations de mélange (systèmes ouverts) porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.00263 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.486 sédiment d'eau douce: Exposition 0.643 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.487 eau de mer: Exposition 0.000261 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.483 sédiment marin: Exposition 0.0639 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.484 terre: Exposition 0.250 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.955 STP: Exposition 0.00252 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.013

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
-----------------------------	-----------------------------

## Formulation & (re)packing of substances and mixtures

### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.112  
Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113  
Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0600  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105  
PROC5 Mélange dans des processus par lots  
Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.1113  
Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



**Scénario d'exposition**  
**Manufacture of coatings, adhesives and inks**

**Identité du scénario d'exposition**

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

**1. Titre du scénario d'exposition**

Titre principal	Manufacture of coatings, adhesives and inks
Portée du processus	Fabrication industrielle de vernis et peintures
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

**Environnement**

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
--	----------------------------------

**Salarié**

## Manufacture of coatings, adhesives and inks

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 3114 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 500  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 2222 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 500

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 225 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 0.3%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Manufacture of coatings, adhesives and inks

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 99.9%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  
Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%

**Considérations relatives à l'élimination**      Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      stocker la substance dans un système fermé. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Nettoyage et maintenance de l'équipement Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
PROC5 Mélange dans des processus par lots  
Opérations de mélange (systèmes ouverts)  
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000122 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0226  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0299 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0226  
eau de mer: Exposition 0.000102 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.189  
sédiment marin: Exposition 0.00251 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0189  
terre: Exposition 0.000210 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000844  
STP: Exposition <0.0000001 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR <0.0001

## Manufacture of coatings, adhesives and inks

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

#### Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

#### Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.0025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0112  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003  
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
 Salarié - dermique : exposition 0.0025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0113  
 Salarié - par inhalation : exposition 2.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0751  
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0601  
 PROC5 Mélange dans des processus par lots  
 Salarié - dermique : exposition 0.005 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0225  
 Salarié - par inhalation : exposition 5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.150  
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
 Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 11 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.330  
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
 Salarié - dermique : exposition 0.01 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450  
 Salarié - par inhalation : exposition 11 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.330

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of coatings and adhesives - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of coatings and adhesives - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vmrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.3a.v1
<b><u>Salarie</u></b>	

## Use of coatings and adhesives - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 569 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.02  
 Tonnage quotidien maximal du site: 20 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 6

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 220 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 9.8%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use of coatings and adhesives - Industrial

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  
Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%

**Considérations relatives à l'élimination**      Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      Utilisation à l'intérieur. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
Stockage de déchets avant élimination Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).  
Transfer de déchets de production dans des récipients de stockage prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000124 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0230  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.643 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.487  
eau de mer: Exposition 0.000261 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.483  
sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294  
terre: Exposition 0.146 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.557  
STP: Exposition 0.350 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.194

## Use of coatings and adhesives - Industrial

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0003 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.00135            Salarié - par inhalation : exposition 0.006 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00018</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0012 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.005            Salarié - par inhalation : exposition 0.06 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0018</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Température élevée            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 27 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.811</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.003 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0135            Salarié - par inhalation : exposition 1.26 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.038</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.0012 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.005            Salarié - par inhalation : exposition 0.06 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0018</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.12 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.54            Salarié - par inhalation : exposition 2.10 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.063</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.06 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.270            Salarié - par inhalation : exposition 2.1 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.063</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau            Salarié - dermique : exposition 0.012 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.054            Salarié - par inhalation : exposition 0.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.018</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.003 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0135            Salarié - par inhalation : exposition 0.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.009</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a chemical stripper - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a chemical stripper - Industrial
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.3a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	
Catégories de processus	PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

## Use as a chemical stripper - Industrial

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
<b><u>quantités utilisées</u></b>	<p>Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 569 tonnes          Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1          Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300          La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.02          Tonnage quotidien maximal du site: 20 kg/jour          tonnage annuel du site (tonnes/année): 6</p>
<b><u>Fréquence et durée d'utilisation</u></b>	<p>Libération continue.          Jours d'émission: 220 jours/ans</p>
<b><u>Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement</u></b>	
<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 9.8%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%
<b><u>Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque</u></b>	
<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour          Facteur de dilution de l'eau douce locale:10          Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
<b><u>Mesures de management du risque</u></b>	
<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour          Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%</p>
<b><u>Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets</u></b>	
<b>Traitement des déchets</b>	<p>Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.          Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%</p>
<b>Considérations relatives à l'élimination</b>	Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%
<b><u>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets</u></b>	
<b>Méthode de récupération</b>	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** Liquide

## Use as a chemical stripper - Industrial

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration** Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000124 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0230  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0305 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0231  
eau de mer: Exposition 0.000132 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.244  
sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294  
terre: Exposition 0.146 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.557  
STP: Exposition 0.350 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.194

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use as a chemical stripper - Industrial

### Exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique : exposition 0.12 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.54

Salarié - par inhalation : exposition 4.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.126

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique : exposition 0.006 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0270

Salarié - par inhalation : exposition 0.09 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0027

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Salarié - dermique : exposition 0.00248 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0112

Salarié - par inhalation : exposition 0.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.018

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Salarié - dermique : exposition 0.00248 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0112

Salarié - par inhalation : exposition 1.2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.036

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Formulation of adhesives and sealants

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of adhesives and sealants
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	FEICA SPERC 2.1b.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Formulation of adhesives and sealants

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 1800 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 600  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 2730 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 600

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 220 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 0.6%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Formulation of adhesives and sealants

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC5 Mélange dans des processus par lots  
Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000122 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0226  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0299 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0226  
eau de mer: Exposition 0.0000102 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0189  
sédiment marin: Exposition 0.00251 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0189  
terre: Exposition 0.000252 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000962  
STP: Exposition <0.0000001 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR <0.0000001

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Formulation of adhesives and sealants

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.112            Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0600</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.1113            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in adhesives and sealants - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in adhesives and sealants - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vmrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	FEICA SPERC 5.2a.v1
<b><u>Salarie</u></b>	

## Use in adhesives and sealants - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 1200 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 1360 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 300

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 220 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 20%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use in adhesives and sealants - Industrial

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %. Concentration maximale après dilution: 25 %

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement. Remplir les conteneurs/canettes dans des stations spéciales de remplissage avec extraction d'air.  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation.  
Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.  
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation  
Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use in adhesives and sealants - Industrial

<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.000122 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0226
	sédiment d'eau douce: Exposition 0.0299 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0226
	eau de mer: Exposition 0.0000102 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0189
	sédiment marin: Exposition 0.00251 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0189
	terre: Exposition 0.000189 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000721
STP: Exposition <0.0000001 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR <0.0000001	

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.000300</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 4.44 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.133</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 7.9 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.237</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.12 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.54</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 2.10 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.063</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.3 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.009</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of coatings and adhesives - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of coatings and adhesives - Professional
Portée du processus	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vmrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	CEPE SPERC 8a.n.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use of coatings and adhesives - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 600 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.02  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.164 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.06

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 98%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use of coatings and adhesives - Professional

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 97.4%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  
Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%

**Considérations relatives à l'élimination**      Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. , ou: S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur.  
Élimination des déchets Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000122 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0226  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.00298 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00225  
eau de mer: Exposition 0.0000103 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0191  
sédiment marin: Exposition 0.00253 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0191  
terre: Exposition 0.000678 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.00259  
STP: Exposition 0.00164 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000911

## Use of coatings and adhesives - Professional

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0601</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.210</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a chemical stripper - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

**Titre principal** Use as a chemical stripper - Professional

**Secteur principal** SU22 Utilisations professionnelles

#### Environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]** ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)  
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

**Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]** ESVOC SPERC 6.1a.v1

#### Salarié

**Catégories de processus** PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées  
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées  
PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles  
PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

## Use as a chemical stripper - Professional

### Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 300 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.00075  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.0225

### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 300 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Facteur d'émission dans l'air: 98%
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):1%
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
----------	--

### Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Station d'épuration STP municipale
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m <sup>3</sup> /jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. Traitement biologique aérobie Puissance minimale de 96%
Considérations relatives à l'élimination	Incinération de déchets spéciaux Puissance minimale de 90%

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

Méthode de récupération	enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
-------------------------	--

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

État	Liquide
------	---------

## Use as a chemical stripper - Professional

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration** Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur.

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000116 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0215  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0283 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0214  
eau de mer: Exposition 0.000097 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0180  
sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294  
terre: Exposition 0.0000849 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000324  
STP: Exposition 0.000205 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000114

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use as a chemical stripper - Professional

### Exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - dermique : exposition 0.12 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.54

Salarié - par inhalation : exposition 11 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.330

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - dermique : exposition 0.006 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0270

Salarié - par inhalation : exposition 0.6 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0180

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

Salarié - dermique : exposition 0.00248 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0112

Salarié - par inhalation : exposition 2.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0721

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Salarié - dermique : exposition 0.00248 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0112

Salarié - par inhalation : exposition 12 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.36

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of coatings and adhesives - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of coatings and adhesives - Consumer
Catégories de produit chimique [PC]:	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c Peintures au doigt PC18 Encres et toners
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.3c.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.
------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

## Use of coatings and adhesives - Consumer

La substance est l'unique structure. Non hydrophobe Facilement biodégradable.

### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 300 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.06

### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

**Facteur d'émission - air** Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 98.5%  
**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1%  
**Facteur d'émission - terre** Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.5%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour  
 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

### Mesures de management du risque

**Mesures techniques** Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.  
**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale  
**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
 Efficacité de séparation (total): 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide  
**Informations sur la concentration** PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC9b\_1 Charges et mastics Comprend des concentrations jusqu'à 1.1 %.  
 PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.  
 PC9b\_2 Plâtres et enduits Comprend des concentrations jusqu'à 0.4 %.  
 PC9b\_3 Pâte à modeler PC18 Encres et toners Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.  
 PC9c Peintures au doigt Comprend des concentrations jusqu'à 0.8 %.

## Use of coatings and adhesives - Consumer

### quantités utilisées

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide  
Quantité par application: 744 g

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol  
Quantité par application: 215 g

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)  
Quantité par application: 491 g

PC9b\_1 Charges et mastics  
Quantité par application: 85 g

PC9b\_2 Plâtres et enduits  
Quantité par application: 13800 g

PC9b\_3 Pâte à modeler  
Quantité par application: 1 g

PC9c Peintures au doigt  
Quantité par application: 1.35 g

PC18 Encres et toners  
Quantité par application: 40 g

### Fréquence et durée d'utilisation

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide  
Comprend l'application jusqu'à 6 jours/ans.

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol  
Comprend l'application jusqu'à 2 jours/ans.

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)  
Comprend l'application jusqu'à 3 jours/ans.

PC9b\_1 Charges et mastics

PC9b\_2 Plâtres et enduits  
Comprend l'application jusqu'à 12 jours/ans.

PC9b\_3 Pâte à modeler

PC9c Peintures au doigt

PC18 Encres et toners  
Comprend l'application jusqu'à 365 jours/ans.

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC18 Encres et toners Temps d'application: 2.20 heures

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol Temps d'application: 0.30 heures

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC9b\_2 Plâtres et enduits  
Temps d'application: 2.00 heures

PC9b\_1 Charges et mastics Temps d'application: 4.00 heures

### Facteurs humains indépendants du management du risque

**Parties du corps potentiellement exposées**

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup>.

PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC9b\_2 Plâtres et enduits  
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm<sup>2</sup>.

PC9b\_1 Charges et mastics Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.70 cm<sup>2</sup>.

PC9b\_3 Pâte à modeler Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.40 cm<sup>2</sup>.

PC18 Encres et toners Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.40 cm<sup>2</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Taille de l'espace:**

PC9a\_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC9a\_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC9b\_1 Charges et mastics PC9b\_2 Plâtres et enduits PC18 Encres et toners Comprend l'application dans un espace de 20 m<sup>3</sup>.

PC9a\_3 Bouteille de spray aérosol Comprend l'application dans un espace de 34 m<sup>3</sup>.

## Use of coatings and adhesives - Consumer

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>exposition environnementale</b>	<p>eau douce: Exposition 0.000116 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0215</p> <p>sédiment d'eau douce: Exposition 0.00283 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00214</p> <p>eau de mer: Exposition 0.000097 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0179</p> <p>sédiment marin: Exposition 0.00238 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0180</p> <p>terre: Exposition 0.000085 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000324</p> <p>STP: Exposition 0.000205 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000114</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PC9a_2 Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0928 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0193</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.333 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0201</p> <p>PC9a_3 Bouteille de spray aérosol</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.159 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00958</p> <p>PC9a_4 Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0928 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0193</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 0.105 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00633</p> <p>PC9b_1 Charges et mastics</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0928 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0193</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 2.95 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.178</p> <p>PC9b_2 Plâtres et enduits</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0338 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.00704</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 4.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.266</p> <p>PC9b_3 Pâte à modeler</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0844 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0176</p> <p>Consommateur - par voie orale, à long terme - systémique : exposition 1 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR</p> <p>PC9c Peintures au doigt</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0675 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0141</p> <p>Consommateur - par voie orale, à long terme - systémique : exposition 1.08 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.225</p> <p>PC18 Encres et toners</p> <p>Consommateur - dermique : exposition 0.0844 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0176</p> <p>Consommateur - par inhalation : exposition 1.02 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0614</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

## Use of coatings and adhesives - Consumer

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a chemical stripper - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a chemical stripper - Consumer
Catégories de produit chimique [PC]:	PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.3c.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.
------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

La substance est l'unique structure. Non hydrophobe Facilement biodégradable.

## Use as a chemical stripper - Consumer

### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 2700 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.005  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.015  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.0411 kg/jour

### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

**Facteur d'émission - air** Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 98.5%  
**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1%  
**Facteur d'émission - terre** Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.5%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour  
 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

### Mesures de management du risque

**Mesures techniques** Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.  
**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale  
**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
 Efficacité de séparation (total): 97.4%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide  
**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

### quantités utilisées

Quantité par application: 3.75 kg

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à 2 jours/ans.

## Use as a chemical stripper - Consumer

Temps d'application: 2.20 heures

### Facteurs humains indépendants du management du risque

**Parties du corps potentiellement exposées** Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm<sup>2</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Taille de l'espace:** Comprend l'application dans un espace de 20 m<sup>3</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**

eau douce: Exposition 0.000116 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0215  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.00283 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00214  
eau de mer: Exposition 0.0000097 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0179  
sédiment marin: Exposition 0.00238 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0180  
terre: Exposition 0.000085 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000324  
STP: Exposition 0.000205 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000114

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition**

Consommateur - dermique : exposition 0.0844 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0176  
Consommateur - par inhalation : exposition 1.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0837

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in adhesives and sealants - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in adhesives and sealants - Consumer
Catégories de produit chimique [PC]:	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	FEICA SPERC 8c.2a.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.
------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

La substance est l'unique structure. Non hydrophobe Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

## Use in adhesives and sealants - Consumer

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 1800 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.06  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.164 kg/jour

### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

**Facteur d'émission - air** Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 98.5%  
**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%  
**Facteur d'émission - terre** Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour  
 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

### Mesures de management du risque

**Mesures techniques** Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.  
**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale  
**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
 Efficacité de séparation (total): 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide  
**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

### quantités utilisées

Quantité par application: 15 kg

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à 1 jours/ans.  
 Temps d'application: 6 heures

## Use in adhesives and sealants - Consumer

### Facteurs humains indépendants du management du risque

**Parties du corps potentiellement exposées** Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.80 cm<sup>2</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Taille de l'espace:** Comprend l'application dans un espace de 20 m<sup>3</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000117 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0217  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.00286 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00216  
eau de mer: Exposition 0.000099 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0183  
sédiment marin: Exposition 0.00242 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0183  
terre: Exposition 0.000339 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.00129  
STP: Exposition 0.000822 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000457

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition** Consommateur - dermique : exposition 0.0844 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0176  
Consommateur - par inhalation : exposition 1.39 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0837

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Formulation of solvents

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of solvents
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.3a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Formulation of solvents

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 300 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.01  
 Tonnage quotidien maximal du site: 10 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 3

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.02%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Formulation of solvents

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.  
Élimination des déchets Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Transfert de masse Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition  
PROC5 Mélange dans des processus par lots  
Port d'un demi-masque respiratoire conforme EN140 avec filtre antiparticules classe A/P2 ou de catégorie plus haute.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Formulation of solvents

<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.00161 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.298
	sédiment d'eau douce: Exposition 0.394 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.298
	eau de mer: Exposition 0.000159 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.294
	sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294
	terre: Exposition 0.146 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.557
	STP: Exposition 0.0149 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.00828

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.028 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.126            Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0002</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.1113            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)            Salarié - dermique : exposition 0.05 mg/kg/jour, DNEL 0.222 mg/kg/jour, RCR 0.225            Salarié - par inhalation : exposition 0.5 ppm, DNEL 33.3 ppm, RCR 0.0150</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/kg/jour, DNEL 0.222 mg/kg/jour, RCR 0.0113            Salarié - par inhalation : exposition 0.5 ppm, DNEL 33.3 ppm, RCR 0.0150</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

## Formulation of solvents

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a solvent - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a solvent - Industrial
Portée du processus	Processus à base de solvant.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 4.3a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use as a solvent - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 3305.9 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.02  
 Tonnage quotidien maximal du site: 20 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 6

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 300 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 9.8%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.07%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use as a solvent - Industrial

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      Utilisation à l'intérieur. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
Stockage de déchets avant élimination Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure).  
Transfer de déchets de production dans des récipients de stockage prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.  
Transfert de masse Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.00161 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.298  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.394 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.298  
eau de mer: Exposition 0.000159 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.294  
sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294  
terre: Exposition 0.146 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.557  
STP: Exposition 0.350 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.194

## Use as a solvent - Industrial

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a solvent - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a solvent - Professional
Portée du processus	Processus à base de solvant.
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur) ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
--	--

Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.17.v1
--	---------------------

#### Salarié

## Use as a solvent - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 4500 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 30  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.0411 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.0015

#### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 50%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):50%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use as a solvent - Professional

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. , ou: S'assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur.  
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.  
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation.  
Élimination des déchets Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 15 minutes.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use as a solvent - Professional

<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.000157 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0291
	sédiment d'eau douce: Exposition 0.0385 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00291
	eau de mer: Exposition 0.0000139 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0257
	sédiment marin: Exposition 0.00253 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0191
	terre: Exposition 0.00424 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.0162
STP: Exposition 0.000438 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000243	

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 12 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.360</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 17 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.511</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.05 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.225</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 3.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.102</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.005 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0225</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 10 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.300</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 11 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.330</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use as a solvent - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a solvent - Consumer
Catégories de produit chimique [PC]:	PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs

#### Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur) ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	ESVOC SPERC 8.3c.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.
------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

## Use as a solvent - Consumer

La substance est l'unique structure. Non hydrophobe Facilement biodégradable.

### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 2700 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 300  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.0411  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.015 kg/jour

### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

**Facteur d'émission - air** Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 98.5%  
**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM): 1%  
**Facteur d'émission - terre** Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.5%

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour  
 Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  
 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100

### Mesures de management du risque

**Mesures techniques** Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.  
**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale  
**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
 Efficacité de séparation (total): 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide  
**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 1 %.

### quantités utilisées

Quantité par application: 3.75 kg

### Fréquence et durée d'utilisation

## Use as a solvent - Consumer

Comprend l'application jusqu'à 1 jours/ans.

Temps d'application: 2.2 heures

### Facteurs humains indépendants du management du risque

**Parties du corps potentiellement exposées** Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.50 cm<sup>2</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Taille de l'espace:** Comprend l'application dans un espace de 20 m<sup>3</sup>.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000114 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0211  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.00280 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.00212  
eau de mer: Exposition 0.000096 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0178  
sédiment marin: Exposition 0.00242 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0183  
terre: Exposition 0.0000849 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.000324  
STP: Exposition 0.000205 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000114

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition** Consommateur - dermique : exposition 0.0844 mg/kg/jour, DNEL 4.8 mg/kg/jour, RCR 0.0176  
Consommateur - par inhalation : exposition 0.0697 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 16.6 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00420

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use in compounding of fragrances

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in compounding of fragrances
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	

## Use in compounding of fragrances

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 630 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 630  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1  
 Tonnage quotidien maximal du site: 900 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 225

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 250 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 2.5%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
<b>Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	<p>taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%</p>

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

## Use in compounding of fragrances

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide

**Pression de la vapeur** Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.  
Remplissage de petits conteneurs PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Limiter la teneur de la substance à 25 %  
Nettoyage et maintenance de l'équipement Limiter la teneur de la substance à 5 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000191 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0354  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0468 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0354  
eau de mer: Exposition 0.0000173 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0320  
sédiment marin: Exposition 0.00423 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0320  
terre: Exposition 0.00743 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.0284  
STP: Exposition 0.000767 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000426

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Use in compounding of fragrances

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0964            Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0003</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0964            Salarié - par inhalation : exposition 1.26 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0378</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.171 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.770            Salarié - par inhalation : exposition 3.5 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.105</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.171 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.770            Salarié - par inhalation : exposition 1.4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0420</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)            Salarié - dermique : exposition 0.0514 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.232            Salarié - par inhalation : exposition 2.10 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0631</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.129 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.581            Salarié - par inhalation : exposition 0.420 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0126</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Formulation of fragrances - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of fragrances - Industrial
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarié</u>	

## Formulation of fragrances - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 630 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 630  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.3571  
 Tonnage quotidien maximal du site: 900 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 225

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 250 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 2.5%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.01%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Formulation of fragrances - Industrial

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      stocker la substance dans un système fermé. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000191 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0354  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0468 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0354  
eau de mer: Exposition 0.0000173 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0320  
sédiment marin: Exposition 0.00423 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0320  
terre: Exposition 0.00743 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.0284  
STP: Exposition 0.18 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.1

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Formulation of fragrances - Industrial

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0129 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0581            Salarié - par inhalation : exposition 0.006 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.000180</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0514 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.232            Salarié - par inhalation : exposition 0.252 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00757</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0600</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.103 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.464            Salarié - par inhalation : exposition 1.26 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0378</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.1 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.450            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)            Salarié - dermique : exposition 0.0429 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.193            Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.0129 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0581            Salarié - par inhalation : exposition 0.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0126</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.103 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.464            Salarié - par inhalation : exposition 0.84 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0252</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage            Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation            Salarié - dermique : exposition 0.0214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0964            Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of fragrances - Industrial

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of fragrances - Industrial
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	AISE SPERC 4.1.v
<b><u>Salarié</u></b>	

## Use of fragrances - Industrial

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 27.5 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2.75  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.4  
 Tonnage quotidien maximal du site: 50 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 11

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 220 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 0%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):1%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use of fragrances - Industrial

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 1%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      On présume des activités et procédés à une température de <100°C.

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles Prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure). , ou: Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.  
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.  
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use of fragrances - Industrial

<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.00277 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.513
	sédiment d'eau douce: Exposition 0.678 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.513
	eau de mer: Exposition 0.000275 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.509
	sédiment marin: Exposition 0.0389 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.294
	terre: Exposition 0.0621 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.237
	STP: Exposition 0.625 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.347

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.02143 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0965</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.001 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.00857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00210</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0429 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.193</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0536 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.241</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 4 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.120</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.140 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.631</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.0857 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00257</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.00214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.00964</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.171 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.770</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.177 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.797</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

## Use of fragrances - Industrial

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Formulation of fragrances - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of fragrances - Professional
Portée du processus	préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
<b><u>Environnement</u></b>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	COLIPA SPERC 8a.1.a.v1
<b><u>Salarié</u></b>	

## Formulation of fragrances - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
--------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 7404 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 40  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0050  
 Tonnage quotidien maximal du site: 10 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.2

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 20 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 0%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):2%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Formulation of fragrances - Professional

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      stocker la substance dans un système fermé. Vider et éliminer la substance avant ouverture ou maintenance de l'équipement.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.  
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale**      eau douce: Exposition 0.000165 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0305  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0403 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0304  
eau de mer: Exposition 0.0000145 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0269  
sédiment marin: Exposition 0.00354 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0268  
terre: Exposition 0.00412 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.00157  
STP: Exposition 0.01 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.00556

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

## Formulation of fragrances - Professional

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.000429 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.00193            Salarié - par inhalation : exposition 0.001 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.0514 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.232            Salarié - par inhalation : exposition 0.126 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00378</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes            Salarié - dermique : exposition 0.025 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.113            Salarié - par inhalation : exposition 2 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0600</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots            Salarié - dermique : exposition 0.103 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.464            Salarié - par inhalation : exposition 2.52 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0757</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)            Salarié - dermique : exposition 0.0429 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.193            Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire            Salarié - dermique : exposition 0.0129 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0581            Salarié - par inhalation : exposition 0.42 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0126</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées            Salarié - dermique : exposition 0.175 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.788            Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage            Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386            Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation            Salarié - dermique : exposition 0.0214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0964            Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of fragrances - Professional

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of fragrances - Professional
Portée du processus	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]	COLIPA SPERC 8a.1.a.v1
<u>Salarié</u>	

## Use of fragrances - Professional

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	---

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	Liquide
<b>Pression de la vapeur</b>	Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 1550 tonnes  
 Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.053  
 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 10.6  
 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.00075  
 Tonnage quotidien maximal du site: 0.0218 kg/jour  
 tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.008

#### Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.  
 Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Facteur d'émission dans l'air: 0%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):100%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	<p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m<sup>3</sup>/jour</p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p>
-----------------	---

#### Mesures de management du risque

<b>Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)</b>	Station d'épuration STP municipale
--	------------------------------------

## Use of fragrances - Professional

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)**      taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique : 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets**      Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération**      enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État**      Liquide

**Pression de la vapeur**      Pression de vapeur 0.5 - 10 kPa à la station d'épuration STP.

**Informations sur la concentration**      Concentration de la substance dans le produit: 25%

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature**      activités à température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation**      Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de protection techniques**      PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Limiter la teneur de la substance à 1 %

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation**      Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure. Sauf indications contraires.  
Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.  
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

### Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**      Modèle- ECETOC TRA utilisé.

## Use of fragrances - Professional

<b>exposition environnementale</b>	eau douce: Exposition 0.000161 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0298
	sédiment d'eau douce: Exposition 0.0392 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0296
	eau de mer: Exposition 0.000143 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.265
	sédiment marin: Exposition 0.00349 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0264
	terre: Exposition 0.00449 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.0171
	STP: Exposition 0.000464 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.000258

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
<b>Exposition</b>	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.02143 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0965</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.001 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00003</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.00857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.0386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.07 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00210</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0429 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.193</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.134 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.604</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.0640 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00192</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.140 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.631</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.0857 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.00257</p> <p>PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.00214 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.00964</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.35 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0105</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.0857 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.386</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC10 Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.171 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.770</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p> <p>Salarié - dermique : exposition 0.177 mg/cm<sup>2</sup>, DNEL 0.222 mg/cm<sup>2</sup>, RCR 0.797</p> <p>Salarié - par inhalation : exposition 0.7 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 33.3 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0210</p>

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

## Use of fragrances - Professional

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



## Scénario d'exposition Use of fragrances - Consumer

### Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529223-47-XXXX
Numéro CAS	5989-27-5
Numéro CE	227-813-5
Numéro index UE	601-029-00-7
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com

### 1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of fragrances - Consumer
Portée du processus	Couvre l'exposition générale des consommateurs lors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus en tant que lessive et nettoyeur, aérosols, revêtements, dégivreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC3 Produits d'assainissement de l'air PC8 Produits biocides PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c Peintures au doigt PC13 Carburants PC18 Encres et toners PC28 Parfums, produits parfumés PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories d'articles [AC]	AC31 Vêtements parfumés AC34 Jouets parfumés AC35 Articles en papier parfumé
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs

### Environnement

## Use of fragrances - Consumer

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC10b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur) ERC11b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur)
<b>Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]</b>	ESVOC SPERC 8.3c.v1

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation** Élimination des déchets Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

La substance est l'unique structure. Non hydrophobe Facilement biodégradable.

#### quantités utilisées

Consommation annuelle à l'échelle communautaire: 2100 tonnes  
Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1  
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 15  
La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.062  
tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.023

#### Fréquence et durée d'utilisation

Large application.  
Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 100%
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):100%
<b>Facteur d'émission - terre</b>	ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 20% ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC10b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en extérieur) Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 100% ERC11b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel (en intérieur) Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 0%

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m <sup>3</sup> /jour Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
-----------------	--

#### Mesures de management du risque

**Mesures techniques** Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

## Use of fragrances - Consumer

**Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale

**Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)** taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m<sup>3</sup>/jour  
Efficacité de séparation (total): 95.7%

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets

**Méthode de récupération** enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** Liquide

**Informations sur la concentration** Concentration de la substance dans le produit: 20%

### Fréquence et durée d'utilisation

Comprend l'application jusqu'à 365 jours/ans.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Environnement** Utilisation intérieure/extérieure.

**Température** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.000119 mg/l, PNEC 0.0054 mg/l, RCR 0.0220  
sédiment d'eau douce: Exposition 0.0290 mg/kg, PNEC 1.322 mg/kg, RCR 0.0219  
eau de mer: Exposition 0.0000101 mg/l, PNEC 0.00054 mg/l, RCR 0.0187  
sédiment marin: Exposition 0.00246 mg/kg, PNEC 0.1322 mg/kg, RCR 0.0186  
terre: Exposition 0.000509 mg/kg, PNEC 0.262 mg/kg, RCR 0.00194  
STP: Exposition 0.0000350 mg/l, PNEC 1.8 mg/l, RCR 0.0000194

## 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques. L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

## Use of fragrances - Consumer

<b>Méthode d'évaluation</b>	Modèle- ART utilisé.
<b>Exposition</b>	Consommateur - combiné, à long terme - systémique : exposition 0.03 mg/kg/jour, DNEL 0.066 mg/kg/jour, RCR 0.454  Supposition du worst case

### 4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.